

Les commerçants veulent réduire l'utilisation des sacs de plastique

Soumis par Mon Plan Vert

22-04-2008

Dernière mise à jour: 22-04-2008

MONTREAL — Les Québécois ne sont que sept millions, mais ils utilisent entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs de plastique par année.

C'est dans l'espoir de réduire cette utilisation abusive que le milieu du commerce au détail a lancé, lundi, à Montréal, un code de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes.

Ce code propose différentes mesures afin de réduire la quantité de sacs d'emplettes distribués et éliminés chaque année au Québec, notamment par leur réemploi, leur récupération et leur recyclage, ainsi que par la promotion des sacs réutilisables.

Par exemple, le code suggère de favoriser la vente des sacs uniservices et l'octroi d'une ristourne aux consommateurs ayant un sac réutilisable.

Les sacs en plastique, un sous-produit du pétrole, représentent une source de pollution importante de par leur très lente dégradation, ainsi que du fait qu'ils se retrouvent partout parce qu'ils s'envolent au vent à la moindre occasion.

Le code de conduite a été présenté par la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, en compagnie de la présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Ginette Bureau, ainsi que des représentants des diverses associations de détaillants en alimentation et en commerce de détail.

Mme Beauchamp a profité de l'occasion pour souligner que, depuis deux ans, plus de 8 millions de sacs réutilisables ont été vendus au Québec et que l'utilisation de sacs de plastique a diminué d'environ 20 pour cent.

Cependant, la ministre espère atteindre une réduction de 50 pour cent d'ici 2012.